



# **DROIT à L'EXPRESSION SYNDICALE !**

**Liberté !?**

**Egalité !?**

**République !?**

**Etat de droit !?**

Ces principes existent-ils ? Pouvons-nous encore imaginer vivre dans un pays démocratique et libre ? Alors que le droit à la liberté d'expression est « bafoué » ...

Ne sont-ils pas de simples coquilles vides lorsqu'on constate que **le droit à l'expression syndicale** est réprimé au sein même du Ministère de la Justice dont dépend l'Administration Pénitentiaire !

Cela ne correspond pas aux valeurs de la CGT, que nous défendons dans l'intérêt des travailleurs, des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

**C'est pourquoi, nous dénonçons la convocation de notre collègue Mylène PALISSE devant la Commission de discipline nationale le 13 décembre 2016.**

**Tout notre soutien va pour Mylène !**

Depuis l'AUDE, le 13/12/16.